

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 novembre 2013

Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Comme le rapporteur, la CFE-CGC se félicite du choix d'une loi de programmation. En effet, une politique de développement et de solidarité internationale se doit de s'inscrire dans la durée.

Pour les populations des pays récipiendaires, c'est une assurance de stabilité des aides.

Pour la France, c'est la garantie d'une meilleure lisibilité de son action.

Pour nos concitoyens, c'est un gage de démocratie concernant une politique influant directement sur l'image de notre pays.

Comme le souligne l'avis, la référence au travail décent nous apparaît particulièrement importante, au premier chef pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, mais aussi pour les entreprises et les salariés de notre pays, qui pâtissent également de ce *dumping* social.

La CFE-CGC regrette avec le rapporteur le manque de priorisation des différentes actions, ce qui amoindrit la lisibilité du projet de loi.

Elle soutient la recommandation visant à une plus grande traçabilité de l'aide à toutes les étapes du processus d'allocation des fonds. En effet, et malheureusement, les exemples dans le passé sont nombreux où l'on a pu constater une « évaporation » de l'aide entre la décision initiale et le bénéficiaire final.

Sans remettre en cause les choix propres des différents acteurs de la société civile, une meilleure coopération permettrait une plus grande cohérence des actions menées.

Enfin, nous partageons l'interrogation du rapporteur sur l'absence d'éléments budgétaires relatifs à l'aide publique au développement. Si les contraintes budgétaires actuelles nécessitent d'être prudent, l'objectif de 0,7 % correspondant à nos engagements internationaux mérite d'être maintenu.

La CFE-CGC a voté l'avis.